ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dynamiser le don du sang

Question écrite n° 15575

Texte de la question

M. Fabien Matras appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité de dynamiser le don du sang. Selon l'Établissement français du sang, les besoins pour soigner les malades en France nécessitent 10 000 dons de sang par jour. De manière directe, le don du sang permet ainsi de soigner plus d'un million de malades chaque année et de manière indirecte par la fabrication de médicaments produits à partir du plasma, qui permettent de soigner plus de 200 maladies. Pourtant, dans un contexte d'augmentation de la consommation des produits sanguins avec une croissance de 1 à 3 % par an pour un total de 29 % en 10 ans, les collectes de sang diminuent à certaines périodes de l'année. En effet, les dons reculent entre décembre et janvier, ainsi qu'au moment des périodes estivales, alors que la rentrée se caractérise souvent par une activité hospitalière plus soutenue. Ainsi, en juillet 2018 l'établissement français du sang a alerté sur la diminution des stocks de sang malgré les nombreuses campagnes incitant au don de sang. Certains pays comme l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche ou la Russie autorisent la rémunération du don du sang : les donneurs deviennent alors plus réguliers et le coût des rémunérations est compensé par les économies réalisées sur les campagnes publicitaires d'incitation. D'autres pays, opposés à une rémunération monétaire, offrent une rémunération symbolique comme des médailles. Ces initiatives ont pour avantage non seulement d'inciter les gens à faire des dons, mais également de reconnaître et valoriser publiquement leur action. Ainsi il lui demande quels sont les moyens envisagés pour dynamiser le don du sang.

Données clés

Auteur : M. Fabien Matras
Circonscription : Var (8e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15575
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 décembre 2018, page 12001
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)